

FICHE ACTION 35 (axe 4)

METTRE EN PLACE DES ENQUÊTES RÉGULIÈRES SUR DES ÉCHANTILLONS REPRÉSENTATIFS DE VÉTÉRINAIRES ET D'ÉLEVEURS ET ÉTENDRE LES ENQUÊTES DE PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE À TOUTES LES FILIÈRES

Structure pilote : ANSES (Ploufragan-Lyon) Structures associées : DGAI, SNGTV, GDS France

Structures consultées : Coop de France, IFIP, INAPORC, Institut de l'Elevage, ITAVI, FNP

Mesure en lien avec les actions suivantes : 5, 34

Tableau de bord

à jour par rapport au programme prévisionnel
en retard par rapport au programme prévisionnel
action terminée

Date de mise à jour : 20 août 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen

Depuis 1999 la France conduit des études en élevages sur l'utilisation des antibiotiques. Ces études conduites par l'Anses en collaboration avec les instituts techniques et organisations de production ont peu à peu concerné les différentes filières (porcine, aviaire, piscicole, bovine, caprine, cunicole). Des données ont été collectées, de manière ponctuelle et parfois répétée, dans des échantillons d'élevages (de porcs, dindes, lapins) ou auprès de praticiens (des filières porcines, piscicoles, bovines, caprines) ou par la collecte de documents d'élevage (avicoles). Récemment certaines filières (porcine, cunicole) ont mis en œuvre leur propre collecte d'informations sur les usages antibiotiques au sein d'échantillons d'élevages.

En Europe, le renforcement de la surveillance de l'utilisation des antibiotiques est une priorité figurant dans les différentes recommandations du Parlement ou du Conseil de l'Union Européenne et figure dans le plan d'action de la Commission européenne publié en novembre 2011 (action N°10). Le projet ESVAC (European Surveillance of Veterinary antimicrobial consumption) de l'agence Européenne ne

collecte pas pour l'heure de données par espèce mais une réflexion est en cours sur l'obtention de telles informations dans les principales productions animales dans un 1^{er} temps.

Pour l'heure quelques pays européens collectent des données en élevages. Deux (le Danemark et les Pays-Bas) ont mis en œuvre un dispositif informatique obligatoire et exhaustif de collecte des délivrances et prescriptions. D'autres comme la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie conduisent régulièrement ou ponctuellement des enquêtes au sein d'échantillons d'élevages.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

Chapitre 6.8 du code terrestre de l'OIE (organisation mondiale de la santé animale).

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

L'objectif de cette action est de mettre en place des enquêtes régulières sur des échantillons représentatifs de vétérinaires et d'éleveurs au sein de toutes les filières. Le suivi des prescriptions et utilisations doit permettre de caractériser des types d'élevages forts consommateurs, d'identifier les facteurs de risques d'un usage important afin de mettre en place des actions correctives ciblées.

Les objectifs des enquêtes pharmaco-épidémiologiques devront être définis en concertation avec les différents partenaires afin de répondre aux besoins de chaque filière et apporter tout complément nécessaire aux autres mesures du plan national (particulièrement n° 34 et 5). Les études s'attacheront à :

- Estimer les quantités d'antibiotiques utilisées par unité d'observation (élevage, lot, bande, animal)
- Etudier leur variabilité (détermination du poids des forts utilisateurs et identification des facteurs associés)
- Identifier les circonstances associées à l'usage des antibiotiques (périodes critiques et indications majeures)
- Décrire les modalités d'administration (voies, durées d'administration et dosages pratiqués)

Ces éléments seront analysés conjointement aux informations du suivi national (mesure n°34) et en concertation avec les dispositifs d'auto-évaluation (mesure n°5).

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

Différents scénarios peuvent être envisagés requérant des moyens différents.

- A l'instar de ce que d'autres pays ont pu mettre en œuvre un recueil automatisé, exhaustif et obligatoire des informations relatives à la prescription, la délivrance ou l'administration des antibiotiques, peut être envisagé. Un tel dispositif ne peut être d'application immédiate et nécessite la conception des outils informatiques requis et une organisation conséquente. Cette possibilité devra être étudiée en lien avec la mesure n°34 dans laquelle elle est exposée.
- La reconduction d'enquêtes pharmaco-épidémiologique en filières de production animale nécessitera l'implication des filières (telle qu'engagée en production porcine) et la définition des modalités de collecte et de communication des données entre partenaires et dans le cadre du présent plan. Selon les moyens disponibles ou alloués, les interventions structurelles ou modifications des pratiques identifiées ou délibérément mises en œuvre (justifiant d'un suivi de leur impact), la fréquence de reconduction des enquêtes devra être déterminée.
- La faisabilité d'une collecte de données aisée et de qualité par la modification de documents existants tels les fiches ICA (document d'information sur la chaîne alimentaire recensant les traitements administrés au cours des 30 derniers jours d'élevage ayant remplacé les Fiches Sanitaires d'Elevages auparavant exhaustives) devra être évaluée.
- La collecte de données de type DATAMATRIX ou par le biais de logiciels vétérinaires ou d'élevages existants devra être envisagée, particulièrement pour l'étude des usages chez les carnivores domestiques.

1.5. Estimation des besoins de financement

En lien avec la définition du périmètre de l'observatoire des usages (mesure 34), la concertation avec les partenaires techniques et professionnels, et le choix des modalités de recueil de données applicables ou idoines, les moyens humains et financiers pourront être estimés.

Les besoins de financement sont dépendants de l'accès aux données (consultation de documents in situ, interrogation téléphonique, collecte postale de documents) et des moyens humains requis en conséquence (6 à 12 mois de travail de deux opérateurs sont usuellement nécessaires à toute enquête pharmaco-épidémiologique).

1.6 Bilan et indicateurs

Définir si possible un ou deux indicateurs simples permettant le suivi et de justifier les dépenses engagées.

2. Suivi et réalisation de la mesure

Un calendrier précis ne peut être établi dans l'attente de la définition :

- Des modalités de collaboration entre les différents partenaires et de financement
- Des objectifs respectifs des mesures 34, 35 et 5
- Des outils envisageables (système informatique de centralisation d'informations, documents officiels de type ICA)

Une proposition est ci-après présentée, elle tient compte des besoins et priorités en matière de connaissance des usages (étude prioritaire des filières dans lesquelles les connaissances sont pour l'heure restreintes) et de l'existence de dispositifs au sein des filières. Cette proposition est susceptible d'être modifiée par la publication de recommandations européennes, telles que des recommandations dans le cadre de rapport ESVAC portant sur l'étude prioritaire des productions animales, potentiellement déjà étudiées en France (productions porcines, avicoles, bovines).

PREVISIONNEL	RESULATS			
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Concertation avec les partenaires des différentes filières sur les objectifs poursuivis, les outils envisageables et le calendrier de réalisation. Résultat à obtenir : Définition des protocoles et modalités de réalisation	6 à 8 mois (Janvier 2013)			
Étude pharmaco- épidémiologique - carnivores domestiques – 1 ^{ère} réalisation Résultat à obtenir : Rapport	18 mois* (Juin 2013)			
Étude pharmaco- épidémiologique - vitellerie – 1ère réalisation Résultat à obtenir : Rapport	12 à 18 mois			
Étude pharmaco- épidémiologique – aviculture – renouvellement Résultat à obtenir : Rapport	12 mois			
Etude pharmaco-	12 mois			

épidémiologique – équidés – 1 ^{ère} réalisation Résultat à obtenir : Rapport			
Étude pharmaco- épidémiologique – production porcine – renouvellement Résultat à obtenir : Rapport	12 mois		
Autres espèces ou productions**			

*L'étude chez les carnivores domestiques supposera une définition de protocoles et collaborations adaptées à une population nombreuse présente sur le territoire national supposant de multiples interlocuteurs. Selon les besoins d'informations décrits pour les autres mesures du plan national, l'animal ou le praticien pourront être définis comme unité d'observation; afin de déterminer l'incidence, les fréquences et circonstances de traitement des animaux dans le 1er cas (étude transversale conduite au travers d'un échantillon d'animaux constitué à partir de fichier d'identification par exemple) ou les indications et schémas thérapeutiques associés aux prescriptions et actes des vétérinaires dans le second cas

^{**}La re-conduite d'études en productions cunicole et piscicole semble pertinente compte tenu des mesures adoptées par la filière dans le premier cas et de l'ancienneté des estimations existantes dans le second cas.